

Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

www.acgf.ch – acgf@football.ch



06.04.2022

COMMUNIQUE OFFICIEL n°37

AVIS AUX CLUBS

Tous les matches renvoyés des 1, 2 et 3 avril 2022 des championnats actifs (2ème, 3ème, 4ème et 5ème ligues), actives (4ème ligue féminine), seniors 30+, 40+ et 50+ et juniors 1er degré (A, B, C et FF-19) sont à rejouer au plus tard jusqu'au dimanche 1^{er} mai 2022.

Tous les matches renvoyés des 2 avril 2022 des championnats juniors 2ème degré (A, B, C) sont à rejouer jusqu'au 31 mai 2022.

Pour les juniors E, D, FF-15 et FF-12 1er et 2ème degrés, ils sont à rejouer jusqu'au 31 mai 2022. Néanmoins, si aucune nouvelle date n'est trouvée en accord entre les deux clubs, l'ACGF enregistrera le match comme joué avec le résultat 0-0 sans amende.

Les nouvelles dates doivent être communiquées à l'ACGF d'ici au 13 avril 2022.

CALENDRIER

COUPES GENEVOISES ACTIFS

Le tirage au sort des ½ finales a été effectué. Les rencontres se dérouleront le 4.05.2022. Les clubs recevant peuvent, sans l'accord de l'adversaire, avancer ou reculer d'un jour la date du match.

COUPE GENEVOISE FEMININE ACTIVES

Le tirage au sort des ¼ de finales a été effectué. Les rencontres se dérouleront le 13.04.2022. Les clubs recevant peuvent, sans l'accord de l'adversaire, avancer ou reculer d'un jour la date du match.

JOURNEE CANTONALE JUNIORS E

La journée cantonale de football des juniors E se déroulera cette année **le dimanche 15 mai 2022** sur 4 sites :

- stade de Balexert pour la zone Servette
- stade de la Fontenette pour la zone Etoile Carouge
- stade des Arbères pour la zone Meyrin
- stade de Frontenex pour la zone ACGF

Les informations et les programmes seront sur notre site, les entraîneurs et les clubs vont également recevoir les informations par email.

MANIFESTATIONS

Le Comité central a fixé les dates des différentes manifestations, à savoir :

Journée cantonale juniors E	dimanche 15 mai 2022
Journée cantonale Foot-Enfants	dimanche 22 mai 2022
Finale Coupes genevoises seniors 30+ et 40+	vendredi 27 mai 2022
Finale 3ème ligue	dimanche 29 mai 2022
Finale Coupe genevoise actifs	mercredi 1 juin 2022
Finale Coupe genevoise actives féminine	jeudi 2 juin 2022
Finale Coupes genevoises juniors A-B-C et FF-15	samedi 11 juin 2022
Tirage au sort des groupes	mercredi 6 juillet 2022

Les clubs qui souhaitent recevoir l'une de ces manifestations (excepté la journée cantonale juniors E du 15 mai 2022), doivent envoyer leur candidature par mail à l'ACGF d'ici le 10 avril 2022. Pour plus de renseignements, contacter Monsieur Maurice Portanova au 079 219 50 80.

INFORMATIONS DIVERSES

LA "BANDEROLE FAIR-PLAY" ENTRE SUR LE TERRAIN POUR PLUS DE FAIR-PLAY !

En collaboration avec la Suva, l'Association Suisse de Football s'engage depuis des années pour un comportement plus fair-play sur et en dehors du terrain de football. Les cinq règles du fair-play nouvellement créées doivent contribuer à ce que le plus beau hobby du monde soit joué de manière encore plus fair-play et donc plus attrayante. Les cinq nouvelles règles du fair-play, qui doivent être présentes sur chaque terrain, peuvent y contribuer grandement. Pour y parvenir, l'ASF offre aux clubs la possibilité de se faire livrer gratuitement la nouvelle "banderole fair-play". Les cinq nouvelles règles de fair-play y sont explicitement mentionnées.

Nous invitons les clubs à commander la "banderole fair-play" et à l'accrocher bien en vue sur leur terrain de football afin de montrer que le fair-play est de mise sur leur terrain.

La banderole fair-play peut être commandé en ligne sur [Association Suisse de Football - Commande de la banderole fair-play](#)

REPRISE DU CONTROLE VISUEL DES ARBITRES

Les arbitres de l'ACGF ont repris le contrôle visuel d'avant match pour toutes les catégories. En cas de suspicion de tricherie, le Comité central se réserve le droit d'effectuer des contrôles d'identité à la mi-temps où à la fin du match.

Pour rappel en cas de joueur jouant sous un faux nom la pratique est la suivante : forfait et amende forfait, entraîneur suspendu 12 mois et amende 200.-, joueur faux nom suspendu 9 mois et amende 150.- et capitaine suspendu 3 mois et amende 100.-.

RAPPEL POUR LES PROCEDURES DE RENVOI DES MATCHS

Si un **propriétaire de terrain, ou son mandataire**, estime qu'un match sur son terrain doit être renvoyé, il doit en informer l'ACGF au ☎ 079 / 617 14 25.

Les horaires suivants doivent être respectés pour les demandes de renvoi :

Match prévu	Demande de renvoi
Semaine	13h30 – 15h30, le jour même
Samedi / dimanche matin	La veille, 16h00 – 19h00
Samedi / dimanche après-midi	08h00 – 11h00, le jour même

Si un renvoi de match n'a pas été décidé ou accepté par la permanence de l'ACGF, seul l'arbitre du match est habilité, après avoir pu juger de l'état du terrain, à prendre une décision de renvoi.

RAPPEL POUR LES DECLARATIONS DE PROTETS LORS D'UN MATCH

Les formalités concernant les déclarations de protêts se trouvent dans les articles 50 et suivants du Règlement de jeu de l'ASF. Il s'y trouve notamment :

Article 50 alinéa 1 : « Lorsqu'une équipe veut déposer protêt, son capitaine doit l'annoncer à l'arbitre immédiatement après la décision, respectivement l'incident qui constitue l'objet du protêt et avant la reprise du jeu, en l'exprimant par le terme „protêt“ ».

Article 51, alinéa 1 : « Après le match, le capitaine de l'équipe qui proteste doit déposer le protêt par écrit sur la formule de protêt. Chacune des décisions contestées, respectivement chacun des incidents concernés doivent être décrits précisément. »

Article 52, alinéa 1 : « Le protêt doit être confirmé par écrit, avec les conclusions et les motifs, au plus tard le troisième jour (timbre postal; en cas d'envoi par fax ou courriel: réception au numéro de fax officiel ou à l'adresse e-mail officielle) après le match officiel concerné, auprès de l'autorité qui organise la compétition (ASF, section, association régionale) »

Article 53 : « Dans le délai fixé pour la confirmation du protêt, la caution de protêt suivante doit être versée à l'autorité compétente: - pour les matches de 2ème ligue régionale (hommes): CHF 200.00 - pour les autres matches officiels, si les règlements correspondants ne prévoient pas d'autre disposition : CHF 150.00 »

UEFA PLAYMAKERS

Il y a un an, l'Association Suisse de Football a lancé le projet UEFA Playmakers dans toute la Suisse. Dans le cadre de ce programme, les filles âgées de 5 à 8 ans peuvent faire leurs premiers pas dans le monde du football.

Trois nouveaux clubs ont rejoint le programme en automne dernier et ils organiseront des séances d'entraînement basées sur des histoires comme Les Indestructibles 2 ou La Reine des Neiges II dès ce printemps. Afin de donner aux filles la possibilité de s'entraîner près de chez elles, l'ASF cherche des clubs supplémentaires souhaitant participer à ce projet unique en son genre.

Les clubs peuvent envoyer leur candidature d'ici au 3 avril 2022. Les documents ad hoc sont à demander par mail à playmakers@football.ch.

En cas de questions, n'hésitez pas à les contacter.

INFORMATION DE LA COMMISSION DES ARBITRES

La Commission des Arbitres communique qu'elle est à disposition des clubs pour des discussions, partages et explications concernant tout sujet en lien avec l'arbitrage. Si vous êtes intéressés, des membres de la commission peuvent se déplacer dans vos clubs pour un rendez-vous avec votre comité, vos entraîneurs, etc. Merci de contacter directement par e-mail son président, perez.augustin@football.ch.

REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2021/2022

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2021 / 2022 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2002 - 31.12.2004

Juniors E - **01.01.2011** - 31.12.2012

Juniors B - 01.01.2005 - 31.12.2006

Juniors F - **01.01.2013** - 31.12.2014

Juniors C - 01.01.2007 - 31.12.2008

Juniors G - **01.01.2015** - 31.12.2016

Juniors D - 01.01.2009 - 31.12.2010

Les juniors A et B (01.01.2002 - 31.12.2006) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie junior inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resources//formulaire_demande_d_autorisation.pdf

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

TOURNOIS AUTORISES

Sport Genève Benfica	actifs	30 avril 2022	Ecole de mécanique
	Juniors A et C	4 juin 2022	Centre sportif du Bois-des-Frères

LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE L'ACGF

Genève, le 6 avril 2022/nw